



## AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 000001/ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 08 FÉV 2022

### POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE / EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL /HARCELEMENT SEXUEL (VBG/EAS/HS) POUR LE COMPTE DU PROJET DE PREPARATION ET DE REPONSE A LA COVID-19

Noms du Pays : Cameroun

Nom du Projet : Projet de Préparation et de Réponse à la COVID-19 (PPRC)

Intitulé du poste : Spécialiste en Violences Basées sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuel  
/Harcelement Sexuel (VBG/EAS/HS)

Localisation : Yaoundé - Cameroun

Durée du contrat : Un (01) an renouvelable.

Financement : Crédit IDA 6783-CM

#### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Cameroun a sollicité et obtenu l'appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre de sa riposte à la Pandémie COVID-19. Le Gouvernement envisage pour cet appui la mise en œuvre d'un Projet de préparation et de réponse à la Pandémie COVID-19 au Cameroun. Le document d'Evaluation du Projet (DEP) présente le financement dédié à environ 29 millions USD, et permettra l'équipement des Formations Sanitaires à travers l'acquisition d'équipements, matériels et consommables médicaux dédiés à la lutte contre la pandémie, mais également de toutes les activités annexes conformément à l'accord de financement.

Le projet compte quatre composantes :

##### **Composante 1 : Réponse d'urgence à la COVID 19**

Cette composante apportera un soutien immédiat à la riposte du Cameroun à la transmission locale de la COVID-19 grâce aux stratégies de confinement telle que la mise en œuvre d'interventions non pharmaceutiques, basées sur des preuves probantes. Elle soutiendra l'amélioration des capacités de détection et de confirmation de la maladie par l'offre d'une expertise technique, renforcera les systèmes de surveillance pour garantir une recherche rapide des cas et le traçage de contacts, conformément au Programme Stratégique de Préparation et de Riposte (SPRP) au COVID-19 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle comporte 4 sous-composantes :

- Sous-composante 1.1: Détection de cas, confirmation, recherche de contacts, enregistrement, établissement de rapports
- Sous-composante 1.2. : Sous-composante 1.2: Renforcement du système de santé
- Sous-composante 1.3 : Mesures de distanciation sociale
- Sous-composante 1.4 : Soutien social aux ménages.

##### **Composante 2. Soutenir la prévention et la préparation au niveau national et infranational**

Cette composante va renforcer les capacités de laboratoire et de test de dépistage du COVID-19 à grande échelle au Cameroun à travers la direction du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), en étroite collaboration avec le laboratoire national de référence (Centre Pasteur). Compte tenu de l'évolution rapide de la transmission communautaire du COVID-19 au Cameroun, le pays doit augmenter les capacités décentralisées de dépistage du COVID-19 pour permettre le dépistage rapide,

la recherche de contacts et la mise en quarantaine (TTI), ce qui permettra de contenir la transmission communautaire et contrôler les groupes de cas de COVID-19.

### **Composante 3 : Engagement communautaire et communication des risques**

Cette composante financera une intervention générale dans le domaine du changement de comportement et de la communication des risques, pour soutenir la réduction de la propagation du COVID-19 en travaillant avec des acteurs privés, publics et la société civile et pour encadrer l'élaboration de messages et de matériels. Les activités de cette composante comprendront la promotion du lavage des mains, la promotion d'interventions communautaires pour la distanciation sociale à travers des activités d'engagement communautaire durables afin d'assurer un degré élevé de conformité et accroître les connaissances sur le plan santé en lien avec le COVID-19, ce qui va permettre aux agents de santé communautaires et aux bénévoles de jouer un rôle non seulement dans les activités de dépistage et de recherche de contacts, mais aussi de soutenir les stratégies de confinement en sensibilisant la population et les agences gouvernementales locales pour qu'elles adhèrent aux mesures de distanciation sociale. Étant donné que la plupart des réfugiés et des populations déplacées vivent dans les communautés d'accueil, les activités mises en œuvre ici seront les mêmes pour tous les différents groupes. En ce qui concerne les réfugiés et les déplacés internes installés dans des sites/camps, les activités communautaires déjà en place seront renforcées dans la mesure du possible.

### **Composante 4 : Mise en œuvre du projet, Suivi & Evaluation**

Cette composante prendra en charge entre autres les activités de Coordination du projet, l'approvisionnement, la gestion financière et comptable, aux sauvegardes environnementales et sociales, à la communication, à l'engagement des parties prenantes, à l'assistance technique, suivi et évaluation, rapports et coûts d'exploitation; aux paiements des coûts des personnels et des Consultants, au fonctionnement, aux activités de S&E, renforcement des capacités, activités d'apprentissage conjointes; formations; ateliers de coordination.

Les femmes et les filles ne sont pas touchées de la même manière que les hommes et ont des niveaux de résilience et d'adaptation différents et inégaux. Tout en ayant plus de tâches domestiques dues à leur statut social dans la société et confrontées à une augmentation de la violence basée sur le genre (VBG), en particulier la violence psychologique, les exploitations et abus sexuels, et les agressions physiques. Les femmes et les filles se retrouvent sans accès aux ressources et aux moyens de subsistance dues aux mesures barrières édictées par les décisions gouvernementales et les règles en vigueur depuis la survenue de la pandémie. Bien qu'aucune étude socio-économique ne soit probante à date, il est de notoriété que les secteurs économiques et sociaux primaires constituent les secteurs d'activité avec le risque de contamination le plus élevé au COVID-19, touchant de ce fait, davantage les femmes (comprenant entre autres le personnel de santé féminin en première ligne COVID-19 au Cameroun).

Au-delà de la vulnérabilité des femmes et des filles exposées aux risques de contagion en raison des facteurs socioculturels et patriarcaux dominants (femmes et filles marginalisées, femmes et filles vivant avec un handicap, femmes et filles issues de populations minoritaires et autochtones, femmes et filles en situations de crise déplacées ou réfugiées), la vulnérabilité des femmes enceintes pourrait également être accrue par la contamination à la COVID-19. L'augmentation des risques d'exploitations et abus sexuels (EAS) ou harcèlements sexuels (HS) à domicile avec un accès limité aux services d'isolement ou de quarantaine, ou encore au lieu de travail pour les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé sont d'autres facteurs à prendre en considération dans ce contexte. La

pandémie pourrait avoir de ce fait un impact significatif sur la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles.

La Banque mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous. La Note de Bonnes Pratiques EAS/HS a été préparée pour aider les équipes de projets à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI), et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.<sup>1</sup>

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES)<sup>3</sup> contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Cette Note de Bonnes Pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des VBG/EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegardes antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information ;

C'est dans ce contexte qu'il est prévu le recrutement d'un(e) spécialiste en VBG/EAS/HS, qui sera chargé(e) d'appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse à ces risques dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Le spécialiste recruté sera amené à étendre le paquet d'activités défini ci-dessous au Projet de Renforcement de la Performance du système de Santé (PRPSS), logé dans la même cellule que le projet de préparation et réponse à la COVID-19 (CTN).

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques du mandat de spécialiste en VBG/EAS/HS sont les suivants :

- Aider le projet à identifier les risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et à élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration des risques et des mesures d'atténuation y afférentes dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le projet ;
- Appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques, en supervisant les contrats des prestataires et les prestations des consultants spécialistes en VBG/EAS/HS, en collaborant avec les autres membres de la Cellule Technique Nationale - Unité de Gestion de Projet (UGP), en particulier les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale, et en coordonnant les actions prévues avec les partenaires du projet et les structures gouvernementales impliquées dans sa mise en œuvre ;

- Appuyer la CTN dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse, et l'atténuation des risques de VBG/EAS/HS, en assurant le suivi éthique des indicateurs divers liés aux activités de prévention et réponse, en faisant l'analyse des différentes activités par rapport aux écarts dans la performance et aux ajustements à faire, et en contribuant aux rapports périodiques et au plan d'action du projet ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan d'action Genre et d'atténuation des risques VBG/EAS/HS du Projet ;
- Assurer le développement des outils genre visant à assurer de façon efficace l'institutionnalisation du genre au Projet par la prise en compte de la dimension genre dans la programmation, dans les procédures et le système de gestion globale du projet ;
- Faciliter la sensibilisation et le renforcement des capacités en genre et en atténuation des risques VBG/EAS/HS des acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet.
- Former les agents de santé de première ligne sur la manière d'agir lorsqu'un patient révèle une VBG/EAS/HS. La formation doit inclure la prise en charge par l'usage des médicaments essentiels comme la prophylaxie et la contraception d'urgence qui peuvent devoir être administrés et comment se référer aux services extérieurs au système de santé qui peuvent apporter un soutien ;
- Renforcer la capacité des acteurs en matière de soutien aux survivants de la VBG/EAS/HS, aux prestataires de services d'aide juridique, à la gestion des cas de VBG/EAS/HS et à l'accompagnement ;
- S'assurer que les agents de santé potentiellement victimes de violence de la part de la communauté ou des pairs ainsi que les femmes qui sont souvent plus fréquemment ciblées pour ce type de violence en raison de leur genre reçoivent une prise en charge adéquate et rapide. Identifier et appuyer les besoins et moyens de transport sûr vers et depuis le travail et d'un accès à un soutien psychosocial
- Utiliser les médias sociaux et la communication de masse pour transmettre des messages sur la résolution saine des conflits, la parentalité saine, la gestion du stress et de la colère.
- Veiller à ce que les femmes participent au processus de planification.

### **3. MISSIONS ASSIGNEES AU SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE/EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL/HARCELEMENT SEXUEL (VBG/EAS/HS).**

Sous la supervision du Coordonnateur National du PRPSS, le spécialiste VBG/EAS/HS en collaboration avec l'Expert Sauvegarde Sociale veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet.

Les tâches spécifiques du spécialiste en VBG/EAS/HS se résument comme suit :

#### **1. Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques :**

- Contribuer à l'élaboration des éléments VBG/EAS/HS relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action VBG/EAS/HS et le plan d'Action en faveur des populations autochtones (CPPA) ;

- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du C/PGES qui sera réalisée pendant la phase préparatoire du projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action VBG/EAS/HS<sup>2</sup> ;
- Assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long du projet, qui comprendra, parmi d'autres le personnel du projet, ainsi que les prestataires de santé, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG/EAS/HS ; et
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG/EAS/HS des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

## **2. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :**

### **a. Supervision des contrats des consultants :**

- Supervision des consultants en matière de VBG/EAS/HS : Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants en matière de VBG/EAS/HS qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du projet dans les zones d'intervention du projet ;
- Appuyer l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ; et
- Avec l'appui des consultants spécialistes où nécessaire, assurer le développement et la mise en place d'un plan de sensibilisation sur les VBG/EAS/HS tout au long du projet, qui comprendra, le personnel du projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG/EAS/HS.

### **b. Coordination et collaboration :**

- Collaborer avec les autres experts, notamment les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS menées dans le cadre du projet ; et,
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues pour donner suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS.

### **c. Analyse des données et activités :**

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG/EAS/HS ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de VBG/EAS/HS ; et

- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de VBG/EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution y compris la disponibilité des kits post-viol aux centres de santé.

**d. Rapportage :**

- Rédiger les rapports périodiques (trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG dans ces rapports.

Excepté les missions ci-dessus mentionnées, le spécialiste pourra se voir attribué toute autre tâche confiée par la hiérarchie.

#### **4. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES**

Le Spécialiste en Violences Basées sur le Genre/Exploitation et Abus Sexuel /Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) doit avoir les qualifications et compétences minimales suivantes :

- Être détenteur (trice) d'un Diplôme de niveau Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en sciences politiques, en Relations Internationales, en Droits de l'Homme, Droit International, ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir une formation complémentaire en VBG/EAS/HS serait un atout ;
- Avoir une formation en Gestion des catastrophes serait un atout.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle pertinente dans les domaines de VBG/EAS/HS ;
- Une expérience d'au moins deux (2) ans dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivants(e)s de VBG/EAS/HS et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- Avoir une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG/EAS/HS ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG/EAS/HS ;
- Avoir de bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- Avoir une bonne connaissance pratique des outils d'animation et en particulier des consultations avec les femmes, les filles ;
- Avoir une bonne capacité à travailler de manière indépendante ;
- Avoir une excellente maîtrise du français / Anglais et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

#### **5. DUREE DE LA MISSION.**

La durée du contrat sera d'un (01) an éventuellement renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement ne pourra intervenir que si les états de service sont satisfaisants pour le projet et pour la Banque mondiale. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance de l'Expert(e) en VBG/EAS/HS.

La mission est prévue au sein du projet à Yaoundé. Des missions ponctuelles à l'intérieur du pays seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

## 6. METHODE DE SELECTION

Le candidat sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), publié en juillet 2016 et révisé en octobre 2017, disponible dans le site web de la Banque Mondiale.

## 7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre au minimum les pièces suivantes :

- a) Une lettre de motivation ;
- b) Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ressortant entre autres les qualifications et les expériences du candidat ;
- c) Les documents justificatifs de l'expérience déclarée dans le curriculum vitae (les contrats, l'attestation ou certificat de travail etc. ;
- d) La copie certifiée conforme du diplôme pertinent pour le poste.

Les dossiers de manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être déposées à l'adresse citée ci-dessous en sept (7) exemplaires au plus tard le 09 MARS 2022 après publication du présent avis avec la mention :

**« MANIFESTATION D'INTERET  
N° 000001 ASMI/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 08 FEV 2022  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN VIOLENCES BASEES SUR LE  
GENRE / EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL / HARCELEMENT SEXUEL (VBG/EAS/HS)  
POUR LE COMPTE DU PROJET DE PREPARATION ET DE REPONSE A LA COVID-19»**

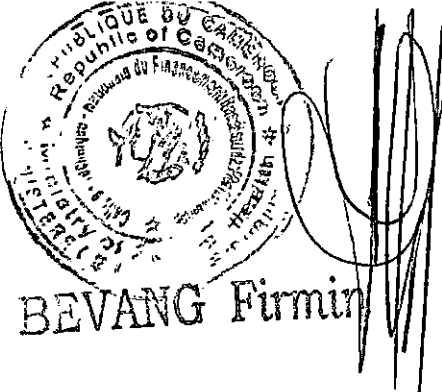
NB : Il n'est pas autorisé les envois des dossiers par email.

## 8. LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS), Sise au quartier Bastos, lieu-dit entrée Golf-Yaoundé, derrière l'Ambassade des Etats-Unis, ruelle face Blaz Design, Immeuble AKWA.

- Numéro de téléphone : (+237) 674 20 67 24/697 06 53 00
- Adresse électronique : prpss\_ctn\_pbf@yahoo.com avec copie à sobka2@yahoo.fr

**LE COORDONNATEUR NATIONAL**

  
**BEVANG Firmin**